



Je suis adolescente et desire arreter la garde alternée

Par **marion**, le **08/09/2009** à **15:31**

Bonjour, j'ai 15 ans, moi et mon frere depuis le divorce de nos parents vivent une garde alternée qui ne fait que se degrader depuis le remariage de notre père. nous desirons arreter cette garde et vivre chez notre mère. C'est ce que nous avons le droit d'aller devant le juge sans nos parents ??? comment payer l'avocat ?? merci de nous repondre marion

Par **citoyenalpha**, le **08/09/2009** à **16:20**

Bonjour, vous n'avez nul besoin d'un avocat. Il vous suffit d'adresser une lettre en recommandé auprès du juge des affaires familiales auprès du tribunal de grande instance de votre domicile afin de lui demander à être entendu. Vous exposerez dans votre courrier l'objet de votre requête et ses motivations. Il conviendrait cependant au préalable d'en parler à votre mère voir à votre père si c'est possible. Restant à votre disposition.